



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

A/40/419

S/17311

28 juin 1985

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE

Quarantième session

Points 40, 72, 132 et 133 de la

liste préliminaire\*

QUESTION DE LA PAIX, DE LA STABILITE ET

DE LA COOPERATION EN ASIE DU SUD-EST

EXAMEN DE L'APPLICATION DE DECLARATION

SUR LE RENFORCEMENT DE LA SECURITE

INTERNATIONALE

DEVELOPPEMENT ET RENFORCEMENT DU BON

VOISINAGE ENTRE ETATS

REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS

ENTRE ETATS

CONSEIL DE SECURITE

Quarantième année

Lettre datée du 27 juin 1985, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent adjoint du Viet Nam auprès de  
l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur, d'ordre de mon gouvernement, de vous informer que nous rejetons totalement comme pure invention les assertions émises par le Représentant permanent de la Thaïlande auprès de l'Organisation des Nations Unies dans sa lettre datée du 18 juin 1985 (A/40/391-S/17285).

Il est manifeste que le but de la Thaïlande en dirigeant ces fréquentes calomnies contre le Viet Nam est de masquer la collusion qui s'est établie entre elle et les expansionnistes de Beijing pour empêcher la renaissance du peuple kampuchéen, et de détourner l'attention publique des graves violations de l'espace aérien, des eaux et du territoire de la République populaire du Kampuchea commises par elle, en particulier ces derniers mois.

\* A/40/50/Rev.1.

A/40/419  
S/17311  
Français  
Page 2

La République socialiste du Viet Nam et la République populaire du Kampuchea ont toujours respecté la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Thaïlande. Si celle-ci veut que la paix règne à la frontière kampuchéenne, pourquoi donc a-t-elle rejeté les initiatives de la République populaire du Kampuchea, et en particulier la proposition prévoyant la création d'une zone de sécurité le long de cette frontière?

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 40, 72, 132 et 133 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent adjoint,

(Signé) LE KIM CHUNG

-----

